

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 22 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mars à dix-huit heures, à la salle des fêtes d'Archignat, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 15 mars 2023

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 22

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., VERMEZ N., MORANNE L., DUMONTET B., DUCHIER C., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), TABOURET V. (pouvoir à P. AVELINE), NAQUET C. (pouvoir à G. BOURICAT), DUNEAUD JL, JACQUOT C. (pouvoir à E. PETIT),

Carrière d'Archignat

Le Président rappelle que les communes d'Archignat, Huriel et Treignat ont été déboutées dans le cadre du procès engagé contre l'ouverture de la carrière d'Archignat.

La société ORBELLO devra néanmoins respecter un certain nombre de contraintes que les 3 municipalités souhaitent voir consignées dans une convention.

La Communauté de Communes du Pays d'Huriel est donc sollicitée pour contribuer financièrement à l'élaboration de cette convention avec la société ORBELLO par le cabinet Publica Avocats.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à 26 voix pour et 3 abstentions de participer financièrement à l'élaboration de la convention par le cabinet Publica Avocats et au suivi juridique du dossier à hauteur de 1 000 € net.

Pour copie conforme,
Huriel, le 27 mars 2023
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

